



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS CNED

Les candidats CNED s'inscrivent **uniquement en série générale**.

Selon les dispositions de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017, les candidats CNED composent sur **5 épreuves obligatoires** : quatre épreuves écrites communes à tous les candidats (français, mathématiques, histoire-géographie et enseignement moral et civique, sciences) et une épreuve orale (soutenance de projet) définie ci-après.

SÉRIE GÉNÉRALE
Epreuves obligatoires :
Soutenance de projet (oral)
Français (écrit)
Mathématiques (écrit)
Histoire Géographie et enseignement moral et civique (écrit)
Sciences* (écrit)
Epreuve facultative :
Langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

* pour les sciences, épreuve portant sur deux disciplines sur trois, choisies 2 mois avant la date de l'examen parmi : Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre et Technologie.

L'épreuve orale de soutenance de projet

Cette épreuve permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des **enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4** ou dans le cadre du **parcours éducatifs** (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours éducatif de santé ou parcours d'éducation artistique et culturelle) (voir détails page suivante).

Chaque candidat CNED doit faire connaître, au moment de son inscription, l'intitulé et le contenu du projet qu'il va soutenir pour l'épreuve orale de soutenance.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère (choix de langues possible : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, arabe, russe et chinois).

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

Lien à consulter pour plus d'information : <http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html>

Les parcours éducatifs proposés pour l'épreuve orale de soutenance de projet

◆ Le parcours « Avenir ».

Il doit permettre à chaque élève :

- de comprendre le monde économique et professionnel
- de connaître la diversité des métiers et des formations
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Lien à consulter pour plus d'information : <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

◆ Le parcours « Citoyen »

Il permet d'apprendre les valeurs de la République et concerne les thèmes suivants :

- L'enseignement moral et civique

Il permet aux élèves de comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, le pluralisme des opinions, les convictions, les modes de vie, etc. Il favorise le respect des droits et de la loi.

- L'éducation aux médias et à l'information

Elle permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

- La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Les élèves sont encouragés à s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés.

- L'inscription des apprentis à des ateliers et débats et philosophiques

Elle permet aux apprentis de participer à des ateliers débats et philosophiques et de prendre part à des activités sociales et civiques de l'entreprise où se déroulent les périodes d'alternance.

- La préparation en amont de la Journée défense et citoyenneté

Elle permet aux lycéens de mieux anticiper leur participation à la Journée défense et citoyenneté en s'informant sur son déroulement et ses enjeux.

Lien à consulter pour plus d'information : <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

◆ Le parcours d' « Education artistique et culturelle » :

Il repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Lien à consulter pour plus d'information : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>